REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DES DELIBERATIONS DU

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal: 11

En exercice: 10

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

ð

Séance du 25-09-2023

Date de la convocation 20-09-2023 Date d'affichage 20-09-2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents: M. Jérôme BANSARD, Maire;

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1er Adjoint; M. Jean-François MOREL, 2ème Adjoint;

M. Alain GAYET; Jean-Jacques CAMPION

<u>Absents excusés</u>: M. Marc CHAZELLE (donne procuration à M. Jean-François MOREL); Mme Elisabeth SAUTY de CHALON (donne procuration à M. Jérôme BANSARD)

Absents: Mme Mélanie HERVE; M. Samuel HAREL; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

5. Décision modificative n° 2 au Budget communal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23-42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le Budget et les Décisions modificatives ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14;

Vu la délibération du 27 mars 2023 adoptant le Budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 novembre 2023 portant attribution du marché relatif aux travaux du Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune et autorisation donnée au Maire de le signer ;

Considérant que, pour engager le marché de travaux précité, les crédits doivent être inscrits au Budget communal ;

Considérant que l'inscription de ces dépenses nécessite d'inscrire les recettes correspondantes, dès lors - pour les subventions et fonds de concours - qu'elles ont été notifiées à la Commune de Beuvron-en-Auge ;

Considérant donc qu'il convient de modifier l'inscription budgétaire comme suit, par une décision modificative ;

Sur la proposition de M. Jérôme Bansard, Maire de Beuvron-en-Auge, et sur sa présentation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve la Décision modificative n° 2 au Budget primitif de l'Exercice 2023;

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION des CREDITS			AUGMENTATION DES CREDITS
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la Section d'Investissement			023 (023)	120 077,00
Autres charges exceptionnelles	678 (67)	120 077,00		
Dépenses de Fonctionnement		120 077,00		120 077,00
OP : AMENAG COUR CMA, AV GARE, COULOUX Réseaux de voirie			2151(21)	697 355,16
Dépenses d'Investissement		0,00		697 355,16
OP: Opérations financières Virement de la Section de Fonctionnement OP: AMENAG COUR CMA, AV GARE, COULOUX Subi. non trans. Département			021 (021)	120 077,00
Subv. non transf. Département			1323 (13)	236 054,00
Subv. non transf. Budget communautaire			1327 (13)	105 000,00
DETR non transférable			1341 (13)	188 644,00
Emprunts en euros			1641 (16)	47 580,16
Recettes d'Investissement		0,00		697 355,16

Dit que cette délibération sera transmise à M. Le Trésorier du Centre des Finances publiques de Mondeville ;

Le Maire Jérôme Bansard

Le Secrétaire de séance Jean-François Morel

Transmis en Sous-Préfecture et exécutoire le 2023